

PAR COURRIEL

[REDACTED]

Montréal, le 31 juillet 2024

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 0801-01-2024-2025-377**

---

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande reçue et transférée à la responsable de l'accès à l'information le 25 juillet, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une liste des hôpitaux de la région de Montréal qui ont une unité médico-légale pour les accusés faisant l'objet d'une ordonnance de la Commission d'examen des troubles mentaux (CETM).

Après vérification, vous trouverez en pièce jointe l'*Arrêté ministériel concernant la désignation des lieux en vue de la garde, du traitement ou de l'évaluation d'un accusé ou d'un adolescent en application du Code criminel ou de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (chapitre CCr, r. 1.3). Ce document contient une liste des hôpitaux désignés de la région de Montréal.

Le document en objet peut vous être communiqué en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

**Julie Baril**

Directrice des affaires juridiques  
Responsable de l'accès aux documents des organismes publics  
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Arrêté ministériel